

**Administration fédérale des douanes de la Fédération de Russie**  
**15 mai 2020**

Soucieuse des performances globales de la communauté douanière, l'Administration fédérale des douanes de Russie a adopté des mesures d'effet immédiat et des mesures à long terme face à la pandémie de COVID-19.

**1. Mesures visant à faciliter la circulation transfrontalière des produits de secours ou des denrées de première nécessité**

**1.1.** L'Administration fédérale des douanes de Russie a mis en place un « couloir vert » pour assurer le dédouanement rapide des denrées alimentaires, des produits de secours et des marchandises de première nécessité. Toute marchandise entrant dans la lutte contre la propagation du coronavirus et la pandémie de COVID-19 est traitée en priorité. Les importations de produits de secours et de marchandises de première nécessité bénéficient d'un couloir vert, où la durée de dédouanement est réduite.

**1.2.** Les autorités douanières ont spécifiquement reçu pour instruction, conformément à la gestion des risques, de ne pas procéder à des inspections là où elles ne sont ni obligatoires ni nécessaires.

**1.3.** L'Administration fédérale des douanes de Russie a pris d'importantes mesures de facilitation dans le respect des règles techniques et des normes sanitaires durant la pandémie de COVID-19.

**1.4.** Les mesures de facilitation avaient pour objet la sécurité et la continuité de l'approvisionnement en produits de secours sur la base de la liste des articles essentiels (produits sanitaires, dispositifs/équipements médicaux et denrées alimentaires). L'Administration fédérale des douanes russes a donné la priorité au dédouanement des envois de secours aux points de passage frontaliers :

- traitement des déclarations de marchandises avant l'arrivée et mainlevée des marchandises dès leur arrivée ;
- priorité garantie à la transmission de documents et à la communication d'informations par les autorités douanières.

Le dédouanement des marchandises de secours entrant dans la lutte contre la pandémie de COVID-19 est pleinement prioritaire.

**2. Mesures destinées à soutenir l'économie et la continuité de la chaîne logistique**

**2.1.** Les autorités douanières ont adopté une décision relative à l'exemption des droits à l'importation et de TVA sur les marchandises entrant dans la lutte contre les conséquences de la pandémie de COVID-19 (équipement de protection, kits de test ou dispositifs médicaux tels que les respirateurs). L'Administration fédérale des douanes de Russie a pris des mesures temporaires d'allégement fiscal : elle a par exemple réduit les taux applicables aux droits de douane sur les importations de fournitures médicales, de produits sanitaires, de kits de test, d'équipements de protection, de matériel médical, etc.

**2.2.** Par ailleurs, des mesures temporaires d'allégement fiscal ont été adoptées : par exemple la réduction de la TVA sur les denrées alimentaires (légumes, seigle, riz, sarrasin, alimentation des enfants, etc.).

**2.3.** Pour garantir la continuité de la chaîne logistique, l'Administration fédérale des douanes de Russie a également adopté plusieurs mesures, certaines concernant la facilitation, et visant à accélérer le dédouanement, et d'autres concernant les marchandises en transit. Les autorités douanières locales ont pour consigne de faire entrer en priorité les véhicules de transport de fret dans la zone de contrôle douanier et dans les couloirs prioritaires.

Pour lutter contre la flambée de COVID-19 et réagir rapidement en cas d'interruption de la chaîne logistique, une analyse et un suivi quotidiens du processus de dédouanement sont menés en ce qui concerne :

- les envois de secours, selon une liste d'articles essentiels
- les fournitures entrant dans la lutte contre l'épidémie
- les denrées alimentaires, comme l'eau.

Par ailleurs, un suivi quotidien de la quantité de véhicules de fret et de la formation de files aux points de passage frontaliers est assuré.

### **3. Mesures de protection des agents des douanes**

**3.1.** Les autorités douanières ont reçu pour consigne de faire travailler leurs agents par roulement afin d'éviter la propagation de la pandémie de COVID-19. L'Administration douanière a pris des mesures strictes de protection reposant sur le principe de distanciation sociale. Tous les agents de première ligne font du télétravail. Sur le terrain, les douaniers travaillent en équipes plus réduites pour limiter les interactions.

**3.2.** Les équipements de protection personnelle sont distribués aux agents (masques, gants, produits antiseptiques, etc.).

### **4. Mesures de protection de la société**

**4.1.** Certaines mesures visant à faciliter la circulation transfrontalière du personnel médical ont été adoptées. Les autorités douanières chargées de recevoir et d'enregistrer les déclarations puis de procéder à la mainlevée ont organisé la répartition interne des déclarations entre agents afin d'établir un ordre de priorité pour le traitement des marchandises de première nécessité.

### **5. Autres mesures**

**5.1.** Conformément à une décision du gouvernement, plus de 90 % des inspections sur le terrain ont été annulées (à compter du 6 mai 2020). L'Administration fédérale des douanes russes procède à des inspections uniquement si elles reçoivent des informations sur des infractions graves de la législation.